



Convention de coopération et de partenariat

Entre :

La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE,

Ayant son siège, Place de l'Hôtel de Ville, L-4138 ESCH-SUR-ALZETTE

Représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, Monsieur Georges MISCHO, Bourgmestre, Messieurs Martin KOX, André ZWALLY, Pierre-Marc KNAFF, Christian WEIS, Echevins,

d'une part,

et :

La VILLE DE THIONVILLE,

Ayant son siège, Rue Georges Ditsch, 57100 THIONVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre CUNY, agissant au nom et pour le compte de celle-ci en vertu d'une délibération de son conseil Municipal du 21 novembre 2022,

d'autre part.

Les Villes d'Esch-sur-Alzette et de Thionville souhaitent confirmer la coopération fructueuse déjà engagée entre elles par la convention de partenariat signée en 2012 et envisager des projets communs entre les deux villes, traduisant les nombreuses convergences qui unissent les deux villes :

Toutes deux dénommées « Métropole du Fer », elles ont su, malgré la crise ayant frappé la sidérurgie, mettre en valeur leur situation géographique et leur dynamisme et ainsi assurer leur développement.

Thionville et Esch-sur-Alzette connaissent ainsi une dynamique démographique et économique similaire les rendant incontournables dans le développement de l'espace européen de la bande frontalière franco-luxembourgeoise.

De tailles similaires (42 000 habitants à Thionville et 36 000 habitants à Esch-sur-Alzette), les deux villes connaissent des enjeux communs.

Les deux villes sont toutes deux membres du réseau de villes Tonicités réunissant les villes de Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Arlon, Metz, Thionville et Longwy et ont pu engager des rapprochements à travers ce réseau.

Elles sont également les villes centres de structures territoriales de coopération transfrontalière : le Pôle métropolitain frontalier Nord Lorrain (PMF) côté français et le syndicat Pro Sud ou le GECT Alzette-Belval côté luxembourgeois.

Ces points communs font de Thionville et de Esch-sur-Alzette des villes résolument européennes portées par le développement d'un espace frontalier commun et issues d'une histoire commune.

Deux villes unies par leur Histoire

Entre duché de Luxembourg et France : deux villes européennes par excellence

De par leur proximité géographique, Esch-sur-Alzette et Thionville ont partagé une histoire commune depuis le Moyen âge et ce jusqu'à nos jours.

Esch apparaît au XIIe siècle, mentionnée en 1128 dans une bulle du Pape Honorius II. En 1263, la ville dépend de la jeune prévôté d'Arlon et accède au rang de « ville libre » en 1328 par un acte du duc Jean Ier¹ comte de Luxembourg et roi de Bohême. Thionville, pour sa part, est intégrée au comté puis duché de Luxembourg aux environs de l'An Mil, dotée d'une charte de franchise par le comte Henri V en 1239 puis élevée au rang de prévôté en 1285.

Les deux villes luxembourgeoises assurent chacune la défense méridionale du territoire comtal puis ducal, avec un château sans seigneurie à Thionville, érigé à la fin du XIe siècle, et celui de la famille de Berwart à Esch construit au XIIIe siècle. Les deux cités seront attaquées par le duc de Bourgogne Philippe le Bon au XVe siècle et connaîtront la souveraineté de Maximilien de Habsbourg, Charles Quint et Philippe II d'Espagne en tant que territoires des Pays-Bas Espagnols. Au siècle suivant, en 1558, les deux villes sont attaquées et prises par le duc François de Guise, lieutenant Général du royaume de France ; Esch sera notamment pillée et incendiée.

Au XVIIe siècle, Thionville et Esch-sur-Alzette se retrouvent une fois encore au centre des ultimes combats de la Guerre de Trente Ans. En 1643 Thionville devient la première conquête du règne du roi Louis XIV dont les armées vont bientôt assiéger la capitale ducal. Les remparts d'Esch seront démantelés en 1677, prélude à la prise de Luxembourg-ville en 1684 par les armées françaises.

Durant la Révolution française, Thionville sera assiégée par l'armée blanche en 1792 tandis que Esch sera incendiée en 1794 par les armées

¹ Ce dernier, surnommé « l'Aveugle », sera blessé mortellement à Crécy, ayant apporté son soutien au roi de France Philippe VI de Valois dans sa lutte contre Edouard III Plantagenet d'Angleterre...

révolutionnaires. A la suite de la période napoléonienne, les frontières reviennent à ce qu'elles étaient avant la Révolution : Thionville reste en France et Esch renaît dans un Grand-Duché de Luxembourg créé par le Congrès de Vienne.

Esch se relève de ses cendres pour devenir, par décret Grand-Ducal du 12 octobre 1841, chef-lieu de canton. La ville connaît au XIXe siècle un développement industriel et minier attirant des ouvriers et mineurs du nord du pays, puis d'Allemagne, de France, de Belgique et d'Italie. En 1870, Thionville, est assiégée par les armées prussiennes et devient bientôt *Diedenhofen* durant toute la période de l'Annexion. L'ancienne place-forte se mue en une ville de services au centre d'un bassin industriel et minier.

En 1902, on confie à Josef Stübben la création du nouveau plan d'urbanisme de Thionville ; Esch fera appel au même urbaniste en 1924 pour développer son aménagement. Les deux cités connaissent alors un essor démographique sans précédent.

De nos jours Esch-sur-Alzette est la seconde ville en nombre d'habitants du Grand-Duché de Luxembourg et Thionville la seconde ville du département de la Moselle. Avec respectivement 36000 et 42000 âmes, les deux anciennes « Métropoles du fer », très proches en terme démographique, ont su préparer pour le futur des projets structurants dans les domaines démographiques, économiques, universitaires, sanitaires, sportifs, culturels, commerciaux.

Cette convention établit les différents axes de coopération et de partenariat entre les deux villes.

Article 1 : Objectifs stratégiques

Cette convention de coopération et de partenariat confirme la volonté des Villes d'Esch-sur-Alzette et de Thionville de mettre en œuvre des actions partenariales qui s'articulent notamment autour de grands axes :

- le développement et la consolidation de bonnes relations de voisinage,
- la mise en place d'échanges sur les plans culturels, patrimoniaux, éducatifs, sportifs,
- le partage d'expérience dans la mise en œuvre de politiques territoriales autour d'enjeux communs,
- l'impulsion de stratégies communes de coopération entre les territoires nord mosellan et sud luxembourgeois.

Article 2 : Axes opérationnels de coopération

A. Le développement et la consolidation de bonnes relations de voisinage

Le développement des relations de voisinage sera la base de l'établissement de coopérations plus larges. Il repose sur une coopération étroite entre les équipes municipales et les services des deux villes.

Les deux exécutifs municipaux s'engagent à entretenir ces bonnes relations de voisinage par l'organisation de rencontres régulières, par la participation régulière aux événements respectifs, par la mise en œuvre aboutie des objectifs de cette convention.

Esch-sur-Alzette et Thionville conviennent de l'intérêt d'organiser des rencontres entre services municipaux sur divers thématiques et ceci afin de renforcer la connaissance mutuelle, de faire émerger d'autres axes de collaboration et d'échanger sur les savoir-faire et expériences de chacun.

B. La mise en place d'échanges sur les plans culturels, patrimoniaux, éducatifs

➤ Se concerter sur des projets en direction des jeunes des deux collectivités

Esch-sur-Alzette et Thionville conviennent de l'intérêt d'organiser des rencontres régulières entre les acteurs en charge de la jeunesse afin de construire un réseau d'échange d'informations et de savoir-faire de nature à aboutir à la conduite d'opérations communes.

➤ Développer les échanges et la complémentarité des initiatives dans les domaines culturel, patrimonial, éducatif, sportif.

Esch-sur-Alzette et Thionville conviennent de développer les collaborations entre les structures culturelles, patrimoniales, éducatives des deux collectivités, l'objectif poursuivi étant de :

- favoriser la diffusion de l'information et la circulation des publics sur les deux territoires,
- faciliter l'échange entre les institutions concernées sur leurs sites, favoriser la rencontre des acteurs concernés des deux villes, développer les actions d'animation entre les établissements culturels, patrimoniaux, éducatifs et de lecture publique en instaurant une relation directe entre eux,
- faire connaître le passé et le présent culturel et artistique,
- échanger sur l'organisation conjointe de manifestations dans l'objectif de créer des événements communs au bénéfice des Eschois et des Thionvillois.

Dans ce cadre et en fonction des ressources et des moyens existants, les deux villes s'engagent à une collaboration transfrontalière tout particulièrement au niveau culturel et patrimonial afin de :

- favoriser la collaboration au niveau de la programmation des structures et des événements culturels et patrimoniaux,
- favoriser le développement de liens de proximité entre les institutions culturelles et patrimoniales municipales,
- mettre à disposition des collections d'œuvres artistiques des deux villes,
- réaliser la conception d'expositions temporaires communes ou échanges d'exposition temporaires propres,
- étudier le partage d'outils communs de dimension territoriale supérieure comme la Bibliothèque Numérique de Référence portée par le Sillon lorrain et mettant en réseau plusieurs médiathèques du territoire,
- engager l'organisation d'événements sportifs communs permettant la mise en valeur du territoire en lui assurant une image positive autour du sport.

Les publics municipaux concernés sont les personnels des services et institutions culturels et patrimoniaux des deux villes, susceptibles d'être impliqués dans la réalisation des objectifs définis et, d'une façon plus générale, les personnels et publics relevant d'autres services municipaux qui travaillent ou peuvent travailler avec les structures culturelles et patrimoniales concernées (tourisme, jeunesse, éducation, lecture publique...)

C. Le partage et la cohérence de politiques territoriales autour d'enjeux communs

Les deux villes s'engagent à partager leur savoir-faire respectif dans la mise en œuvre de politiques publiques répondant à des enjeux communs tels que par exemple :

- La dynamisation des centres-villes avec le développement du commerce et de l'habitat, la réhabilitation des bâtiments, la qualité de l'espace public urbain, la végétalisation, le développement de nouveaux services.
- La sécurité avec le développement de la vidéoprotection, le savoir-faire de la police municipale de Thionville, la prévention de la délinquance.
- La transition écologique avec la gestion des ressources naturelles, la sobriété énergétique, la préservation du patrimoine naturel, la gestion des déchets en milieu urbain.
- La transition numérique avec l'accompagnement au numérique, le déploiement des technologies, le développement d'entreprises du numérique.
- Le développement urbain avec la création de néo-quartiers, l'architecture, la gestion des flux.

D. L'impulsion de stratégies communes de coopération entre les territoires nord mosellan et sud luxembourgeois

Les deux villes s'engagent à impulser au sein de leurs propres instances ou au sein d'instances dont elles sont membres des stratégies communes de coopération entre le territoire nord mosellan et le territoire sud luxembourgeois.

Cette impulsion peut en particulier se traduire dans le cadre des relations franco-luxembourgeoises menées dans le cadre de la CIG (Conférence Inter Gouvernementale) afin d'être source de propositions auprès des instances qui y siègent. En particulier le Pôle métropolitain frontalier Nord Lorrain constitué de 8 E.P.C.I. français et représentant près de 350 000 habitants ainsi que le syndicat Pro Sud regroupant 11 communes et représentant près de 180 000 habitants.

Ces dynamiques communes concerneront en particulier la mobilité avec le développement ou la connexion des moyens de transport entre les deux territoires : création d'un réseau de

B.H.N.S. dans le Nord Lorrain connecté avec le Luxembourg à Esch-sur-Alzette, développement des liaisons ferroviaires entre les deux territoires.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre, coordination et suivi

La coopération entre les deux villes se déclinera par le biais de conventions spécifiques à des actions particulières qui préciseront l'engagement de chaque partie au regard du cadre général définie ci-dessus.

D'ores et déjà et afin d'engager la mise en œuvre des actions relatives à la présente charte, il est convenu la mise en place d'un groupe de travail commun, dont la mission consistera à :

- assurer le relais entre les instances municipales et les structures concernées,
- aider à la mise en place d'actions et de projets et de favoriser leur réalisation et contribuer à leur suivi,
- participer à l'élaboration d'expositions, à la création de supports et outils culturels et pédagogiques à destination des citoyens,
- à organiser des réunions générales.

Un comité de pilotage, composé d'élus des deux collectivités, est chargé d'orienter, piloter et évaluer la mise en œuvre de cette convention de coopération et de partenariat.

Un comité technique, formé de représentants des deux administrations communales, est chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche.

Article 4 : Durée - Résiliation

La présente convention prend effet à la date de sa signature après avoir été approuvée par les conseils municipaux des deux Villes.

Pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général, chaque partenaire reconnaît la possibilité d'annuler la présente convention à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

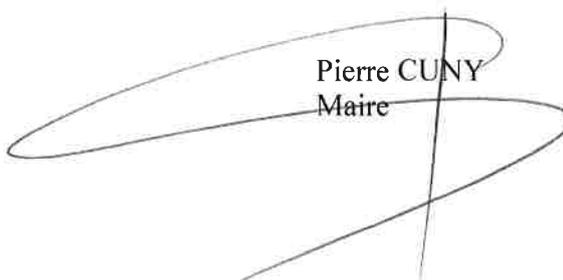
Fait à Esch/Alzette, le 29.11.2022

Pour la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE



Georges MISCHO
Bourgmestre

Pour la Ville de THIONVILLE



Pierre CUNY
Maire